mais je les citais pour les faire connaître aux Canadiens-Français. Quant au second passage, je ne pouvais pas le citer pour m'attirer les sympathies des Anglais, pulsqu'il était contre eux! Comment veut-on que j'aie cité ce passage dans l'intention d'exciter les préjugés nationaux des Anglais? Je n'ai fait appel ni aux préjugés religieux des Canadiens, ni aux préjugés nationaux des Anglais.

L'Hon. M. CAUCHON—Je n'ai pas dit, dans lo Journal, que l'hon. député pour Lotbinière était lache; j'ai trouvé qu'il avait traité la question d'une manière incomplète et sous un faux point du vue. Quant aux citations du rapport de lord DURHAM, l'hon. membre n'a pas traduit en français la partie dans laquelleil disait que les Anglais no se roumettraient jamais à une majorité canadienne-française.

M. JOLY-J'ai traduit mot pour mot.

L'Hon. M. CAUCHON—Je ne l'ai pas entendu, mais je veux bien le croire. L'hon. membre dit qu'il avait voulu exciter les préjugés nationaux des Canadiens-Français; mais cela ne vaut pas mieux que d'exciter les préjugés religieux. Tout ce que j'ai dit, c'est que je trouve mal qu'il ait cherché à soulever les préjugés des uns et des autres.

L'Hon. Sol. Gén. LANGEVIN-Après les explications données par l'hon. député de Lotbinière,—et quoiqu'il ait cru devoir dire, dans un moment d'humeur, qu'il était convaincu que je savais le contra re de ce que j'ai prétendu qu'il avait fait,-je dois croire que j'ai fait erreur à sou égard, et qu'il a traduit ses citations du rapport de lord DURHAM sans que j'y ai fait attention. J'accepte sa parole, mais s'il n'eût pas été de mauvaise humeur, je sais bien qu'il ne m'aurait pas reproché de l'avoir sciemment mal représenté.

M. JOLY - Je me rappelle d'autant mieux que j'ai traduit ce passage du rapport de lord Durham, que j'ai cu beaucoup de difficulté à le traduire, ainsi que la chambre peut s'en rappeler.

M. DUNKIN-Et même vous ne l'avez pas traduit très bien, surtout le mot British.

M. JOLY-Mais puisque l'hon. solliciteurgénéral a donné des explications et a retiré ce qu'il avait dit contre moi, je crois de mon devoir de dire que je regrette de m'être scrvi envers lui d'expressions (aussi sévères. (Ecoutes ! écoutez !)

Et la chambre s'ajourne.

MERCREDI, 22 février 1865.

L'Hon. M. HOLTON-Je désire, avant l'ouverture des débats, savoir si le gouvernement a l'intention de mettre devant la chambre la mesure qu'il a promise à l'égard de l'instruction publique en Bas-Canada, avant que celle-ci soit appelée à voter finalement le projet de confédération qui so discute en ce moment? Je crois n'avoir pas besoin d'ajouter que cette matière est d'un très grand intérêt pour une grande partie de la population du Bas-Canada; c'est pourquoi, il me semble qu'avant le discours de mon hon, ami le député de Montréal Centre, (M. Rose), les vues du gouvernement sur cette question devaient être clairement exprimées.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-Quoique l'interpellation ne soit pas faite régulièrement, je n'ai cependant aucune répugnance à répondre à l'hon. député; — d'ailleurs, ma réponse n'est pas autre que celle qu'a déjà faite mon hon. ami, le député de Sherbrooke (M. GALT).

L'Hon. M. HOLTON-L'hon. député en question n'a pas fait connaître à la

chambre.....

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-A l'ordre! L'Hon. M. HOLTON-Jé ne crois pas m'en éloigner en fesant une question de ce genre au moment de l'appel de l'ordre du Cependant, je me lève de nouveau pour donner avis aux hon. messieur que je leur renouvellerai la question demain soir lorsque la chambre passera à l'ordre du jour. Mais qu'il me soit permis de dire que ce n'en est pas moins pour les hon. messieurs traiter la chambre et le pays avec mépris, que de refuser de faire connaître d'une manière explicite leurs vues sur une question de cette importance, et de nous apprendre s'ils sont ou non pour présenter leur mesure à ce sujet avant le vote final sur la confédération. Je renouvellerai donc la questiou demain.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-Le gouvernement y a déjà répondu deux fois, et il y répondra encore une troisième fois si l'hon.

monsieur le désire.

L'Hon. M. ROSE—M. l'OBATEUR, avant d'aborder la question qui fait le sujet de la motion que vous avez à la main, je désire témoigner à la chambre ma sincère reconnaissance de l'égard qu'elle a eu pour mon absence, ot en même temps remercier mes hon. amis, le député de Lambton (M. A.